



Procès-verbal de la séance du mardi 21 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Le mardi 21 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée le 13 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI

Présents : 12

Présents (12) : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE

Votants : 14

Représenté(s) (2) : Sébastien MOREAU représenté par Gérard PÉDRINI, Fortuné MOURGUES représenté par Christian BOULET

Absente (1) : Martine PEDULLA

Secrétaire de séance : Judith GUITTET

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Attribution marché : travaux d'aménagement de la traversée du village – RD 907 bis – phase 1 – Aménagements entre la route Neuve et l'entrée Sud d'Ispagnac
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Modification de l'allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section des Cheyrouses
- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2025
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Judith GUITTET est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme Bdeia AMATUZZI.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 18/12/2024 au 21/01/2025:

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
SÉVAJOL Yvan	Animation voeux du Maire	500.00 €
Les Délices d'Ispagnac	Voeux du Maire	616.00 €
Garage Rodriguez	Réparation Berlingo	1 230.96 €
MALRIEU	2 Radiateurs appart ancienne école	581.16 €
HENRY SCHEIN	Révision fauteuil cabinet dentaire	1 217.65 €
TOTAL TTC		4 145.77 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Avenant n°1 – marché de maîtrise d'œuvre : étude stratégique pour la valorisation et le développement du bourg-centre d'Ispagnac et aménagement de la traversée du village

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

ATTRIBUTION MARCHÉ : TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE-RD907 BIS-PHASE 1 - AMÉNAGEMENTS ENTRE LA ROUTE NEUVE ET L'ENTRÉE SUD D'ISPAGNAC

VU la délibération n°DE_2017_077 qui approuve la décision d'aménager la traversée d'Ispagnac,

VU la délibération n°DE_2020_051 qui confie la mission d'AMO à Lozère Ingénierie,

VU la délibération n°DE_2021_028 qui confie la mission de maîtrise d'oeuvre au groupement GINS/TERRE D'URBA/RAPHANEAU-FONSECAT/AMAT,

VU la délibération n°DE_2021_083 relative à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage et d'occupation de voirie avec le Département pour l'aménagement de la traversée d'Ispagnac sur la RD 907 bis,

VU la délibération n°DE_063_2023 qui approuve et entérine la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour les travaux de la traversée bourg centre d'Ispagnac,

VU la délibération n°DE_054_2024 donnant délégation à M. le Maire pour le projet : travaux aménagement de la traversée bourg centre d'ISPAGNAC - phase 1

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises pour ce projet a pu être lancé et publié le 22 octobre 2024 avec une date limite de réception des candidatures fixée le 29 novembre 2024 à 12h00.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 17 janvier 2025 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et sur avis de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir :

L'entreprise COLAS France
Établissements de Lozère
3 rue des entrepreneurs - 48000 MENDE

Montant total des travaux H.T. : **1 559 358.00 € (Marché initial + PS1/PS2/PS3)**

Montant travaux H.T. offre de base : 1 524 408.00 €

Montant travaux H.T. PSE 1 : - 24 500.00 € (moins-value)

Montant travaux H.T. PSE 2 : 24 265.00 €

Montant travaux H.T. PSE 3 : 35 185.00 €

Montant travaux H.T. PSE 4 : 8 060.00 € (non retenue)

Montant travaux H.T. PSE 5 : 27 010.00 € (non retenue)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans ce projet.

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'ISPAGNAC tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve ce soutien à la population de Mayotte en faisant un don à La Croix rouge française - 98 rue Didot - 75694 PARIS Cedex 14, d'un montant de 1 500.00 €.

MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DES CHEYROUSES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pierre HERRGOTT qui informe le conseil municipal que Mme PANTEL Lucienne est en cours de transmission et de cessation d'activité et qu'il y a donc lieu de demander à la Safer Occitanie de résilier son bail qui lui avait été consenti le 1^{er} juin 2023, suivant la délibération du Conseil Municipal n°DE_2023_038 en date du 23 mai 2023.

Il indique que Mme PROUX Magalie est en cours de reprise de l'exploitation et elle a demandé de reprendre le lot qu'avait Mme PANTEL Lucienne.

Monsieur le Maire propose de lui attribuer ce lot aux mêmes conditions pour la durée restante de la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants donne son accord sur cet allotissement.

Lot de Mme PROUX Magalie :

Commune	Section	N°	Sub	Surface	Lieu Dit	NC
ISPAGNAC	A	152		05 ha 15 a 00 ca	LE FRAISSINEL	L
ISPAGNAC	A	154		00 ha 16 a 82 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	158		00 ha 18 a 45 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	159		00 ha 19 a 07 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	191		00 ha 07 a 00 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	192		00 ha 62 a 00 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	193		00 ha 35 a 00 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	201		00 ha 73 a 50 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	203		00 ha 09 a 30 ca	DEVES DES CHAIROUSES	T
ISPAGNAC	A	209		01 ha 99 a 94 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	210		00 ha 27 a 10 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	412		17 ha 80 a 00 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	415		00 ha 56 a 78 ca	LES CHEYROUSES	T

ISPAGNAC	A	419		00 ha 34 a 00 ca	LES CHEYROUSES	T
ISPAGNAC	A	421		01 ha 06 a 50 ca	LES CHEYROUSES	T
ISPAGNAC	A	422		00 ha 85 a 65 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	426		00 ha 73 a 20 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	454		01 ha 05 a 44 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	456		00 ha 03 a 21 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	471	En partie	04 ha 54 a 77 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	491		06 ha 94 a 19 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	492	En partie	25 ha 86 a 71 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	493	En partie	04 ha 52 a 06 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	503		05 ha 90 a 05 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	505		00 ha 11 a 38 ca	LES CHEYROUSES	L
ISPAGNAC	A	520		33 ha 97 a 45 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	522		00 ha 88 a 75 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	523		00 ha 02 a 55 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	557		00 ha 00 a 70 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	558	J	07 ha 31 a 78 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	558	K	07 ha 31 a 79 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	560		00 ha 08 a 11 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	561	J	01 ha 04 a 95 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	561	K	01 ha 04 a 95 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	562	J	03 ha 35 a 87 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	562	K	03 ha 35 a 88 ca	TRAVERS DEL MOULY	L
ISPAGNAC	A	563	En partie	00 ha 01 a 13 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
ISPAGNAC	A	564	En partie	23 ha 74 a 46 ca	DEVES DES CHAIROUSES	L
				162 ha 35 a 49 ca		

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 janvier 2025,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX POUR 2025
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3 adjoints techniques principal de 2 ^{ième} classe	100 %

AVENANT N°1 - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE : ÉTUDE STRATÉGIQUE POUR LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU BOURG CENTRE D'ISPAGNAC ET AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

VU la délibération DE_2021_028 en date du 13 avril 2021 attribuant au groupement GINS/TERRE D'URBA/RAPHANEAU-FONSECAT/AMAT le marché de maîtrise d'œuvre : étude stratégique pour la valorisation et le développement du bourg centre d'Ispagnac et aménagement de la traversée du village,

VU la délibération n° DE_054_2024 du Conseil Municipal du 16 juillet 2024 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22-4 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité de conclure l'avenant n°1 à ce marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le montant définitif des honoraires

Montant du marché initial total du 13 avril 2021 : **140 128.00 € HT - 168 153.60 € TTC**

dont répartition rémunération :

- Étude stratégique : 38 500.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre (4.7%) : 84 788.00 € HT
- Autres missions : 16 840.00 € HT

Montant de l'avenant n°1 (taux TVA 20%) : **67 257.00 € HT - 80 708.40 € TTC**

Le nouveau montant du marché après avenant n°1 : **207 385.00 € HT - 248 862.00 € TTC**

dont répartition rémunération :

- Étude stratégique : 38 500.00 € HT - INCHANGÉ
- Maîtrise d'oeuvre (4.7%) : 152 045.00 € HT - OBJET DE CET AVENANT
- Autres missions : 16 840.00 € HT - INCHANGÉ

Lors de la commission d'appel d'offres du 17/01/2025, et d'un commun accord avec le groupement de maîtrise d'œuvre, il a été envisagé qu'une indemnité de 5% sur le reste des honoraires pour les tranches 2 et 3 (missions PRO/ACT/MISA/EXE/DET/AOR) leur soit versée. Cette indemnité de résiliation a pu but de diminuer le préjudice financier dans la mesure où la Commune d'Ispagnac a décidé d'arrêter les tranches 2 et 3 en phase AVP.

- Tranche 2 : 1 884.61 € HT
- Tranche 3 : 1 439.47 € HT

Total indemnité de 5% : **3 324.08 € HT** (taux TVA 20%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants valide l'avenant n°1 avec adoption de l'indemnité au groupement de maîtrise d'œuvre pour arrêt de sa mission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

CALENDRIER CONSEILS MUNICIPAUX 2025 à 19 heures

- Mardi 21 janvier
- Mardi 18 février
- Mardi 18 mars
- Mardi 8 avril
- Mardi 20 mai
- Mardi 24 juin
- Mardi 22 juillet
- Mardi 23 septembre
- Mardi 21 octobre
- Mardi 25 novembre
- Mardi 16 décembre

OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLAGE (OLD) :

Pierre HERRGOTT informe que l'ONF doit communiquer prochainement les dates de visites prévues sur la commune d'Ispagnac ainsi que la cartographie des zones de contrôles.
L'ONF souhaite un accompagnement sur site des élus ou personnel communal.

REPAS DES AINÉS : Dimanche 23 mars 2025 à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Gérard PÉDRINI
Président de séance



Judith GUITTET
Secrétaire de séance